

Mairie de BETTELAINVILLE



Tél : 03 87 77 90 75

Fax : 03 87 7704 31

E-mail : communebettelainville@wanadoo.fr

Site : www.bettelainville.fr

ARRETE N°2024-32

Arrêté Municipal portant autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de BETTELAINVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise AYRIKAN FACADES en date du 25/09/2024, qui souhaite effectuer des travaux de ravalement de façade nécessitant la pose d'un échafaudage, en occupant temporairement le domaine public au 31 Grand' rue – Altroff 57640 BETTELAINVILLE ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 30/09/2024 au 14/10/2024, l'entreprise AYRIKAN FACADES située ZAC des Begnennes-14 rue Pablo Picasso 57365 ENNERY, est autorisé à procéder à la pose d'un échafaudage sur le domaine public 31 Grand 'rue Altroff 57640 BETTELAINVILLE.

Article 2^e : La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux. Ils seront priés d'emprunter le trottoir opposé.

Article 3^e : L'entreprise occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4^e : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise AYRIKAN FACADES.

Article 5^e : Les infractions aux dispositions de présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

Article 6^e : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7^e : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Lieutenant de la Gendarmerie de GUENANGE,
- L'entreprise AYRIKAN.

à Bettelainville, le 26/09/2024

